

PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 6 DECEMBRE 2024

Etaient Présents : M. Guinard S, Mme Pansard A, M. Depagne D, Mme Renault C, M. Hannisberg P, M. Balcou E, Mme Le Fustec T, Mme Berechel C, M. Driant C, Mme Jaffrelot B, Mme Minoux C, Mme Clément C, M. Le Moine S, M. Renault P, M. Touchery F, M. Vilsalmon B.

Etaient Absents : Mme Pignochet S (Procuration à Mme Pansard), Mme Godin A et M. Le Noan A.

Mme LE FUSTEC Typhaine est désignée conformément à l'article L.2121-15 du code Général des collectivités Territoriales pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

M. Le Maire soumet au vote le PV de la séance du 8 novembre 2024 qui est adopté à l'unanimité. Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

1- Clôture du Budget Lotissement le Courtil St-Père

Rapporteur : S. Guinard, Le Maire

M. le maire rappelle au conseil municipal la délibération du 8 novembre 2024 actant la clôture du budget annexe du lotissement le Courtil St-Père au 31 décembre 2024.

Or le centre des Finances Publiques de Lamballe Armor vient de préciser à la commune que des opérations de TVA auront lieu en 2025 et de ce fait la clôture ne pourra se faire au 31/12/2024.

Il est donc proposé de clôturer au 30/06/2025.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la clôture du budget du lotissement du courtil saint Père au 30 JUIN 2025.

2- Avenant N°1 au lot N°1 Terrassement-VRD dans le cadre de la construction de l'espace intergénérationnel

Rapporteur : M. Hannigsberg, adjoint aux travaux

Dans le cadre des travaux de l'espace intergénérationnel, M. Hannigsberg soumet au Conseil l'avenant N°1 de l'entreprise SETAP pour le lot N°1 Terrassement-VRD.

L'avenant a pour objet : terrassement en déblais sur 20 cm ; fourniture et mise en œuvre d'un géotextile ainsi que du 0/31,5 sur 20 cm.

Le montant de l'avenant s'élève à : **5 934 € TTC.**

Le conseil municipal autorise M. Le Maire à signer l'avenant N°1 avec l'entreprise SETAP.

3- Travaux de voirie

Rapporteur : M. Driant C, adjoint à la voirie

M. Driant soumet au conseil deux devis de la SATP :

- Rue du 19 mars 19862 : Réalisation d'un raccordement des eaux pluviales avec reprise d'enrobé = **3 504 € TTC.**
- Aménagement de sécurité Carnonen : Fourniture et pose de deux caniveaux acodrain pour 2 entrées et reprise enrobé = **5 268 € TTC**

Le conseil municipal accepte la réalisation de ces travaux.

4- Tarifs 2025 des services municipaux

Rapporteur : Mme Pansard, Adjointe aux finances.

Les commissions « Finances » et affaires scolaires du 21 novembre 2024 proposent de fixer les tarifs comme suit :

1° Garderie périscolaire

Année	Matin	Soir avec goûter	Forfait avec gouter	Soir sans goûter	Forfait sans goûter	Variation
2021	1.82	2.34	3.78	1.82	3.23	0
2022	1.86	2.39	3.86	1.86	3.29	+ 2%
2023	1.90	2.44	3.94	1.90	3.36	+ 2%
2024	1.94	2.49	4.02	1.94	3.42	+ 2%
2025	1.98	2.54	4.10	1.98	3.49	+ 2%

Extérieurs:

2021	1.97	2.50	3.95	1.97	3.40	0
2022	2.01	2.55	4.03	2.01	3.47	+ 2%
2023	2.05	2.60	4.11	2.05	3.54	+ 2%
2024	2.09	2.65	4.19	2.09	3.61	+ 2%
2025	2.13	2.70	4.27	2.13	3.68	+ 2%

2° Restaurant scolaire

Année	Repas enfant	Repas adulte	Repas employé communal	Repas enfants allergiques (PAI)	Variation
2021	3.28	7.11	5.85	1.73	0
2022	3.35	7.25	5.97	1.76	+ 2 %
2023	3.42	7.40	6.09	1.80	+ 2 %
2024	3.49	7.54	6.21	1.83	+ 2%
2025	3.56	7.69	6.33	1.87	+ 2%

Extérieurs:

2021	3.93
2022	4.01
2023	4.09
2024	4.17
2025	4.25

Repas enfants allergiques : 1.87 € (PAI)

Le conseil approuve à l'unanimité ces propositions de tarifs de la garderie et du restaurant scolaire pour 2025 pour une variation de +2% du fait de l'augmentation des fluides et de l'alimentation.

3° Bibliothèque

Année	Famille	Individuel	Famille Extérieure	Individuel extérieur	Variation
2021	14	11.50	17	14	0
2022	15	12.50	18	15	+ 1 €
2023	15	12.50	18	15	0

2024	16	13.50	19	16	+ 1€
2025	16	13.50	19	16	0

4° Concessions funéraires

Année	15 ans	30 ans	Columbarium cavurne 15 ans	Columbarium cavurne 30 ans
2021	60	90	415	780
2022	60	90	415	780
2023	60	90	415	780
2024	70	100	415	780
2025	70	100	415	780

Le conseil approuve à l'unanimité ces propositions de tarifs de la bibliothèque et des Concessions funéraires 2025 qui restent identiques à 2024.

5° Location de salles

Mme PANSARD propose conformément aux propositions des commissions une hausse de 2% sur les tarifs des locations de salles.

LOCATION DE SALLES MUNICIPALES		Association de la commune	Particulier Commune	Extérieur Commune
		2025	2025	2025
MAISON DES ASSOCIATIONS (Rez de Chaussée)	APERITIF (2 heures)		64 €	88 €
	Midi (jusqu'à 18 h00)	82 €	107 €	227 €
Salle de danse de la salle omnisports	Location à l'heure	11 €		
	STAGE (la Journée)			113 €
Salle polyvalente	LA JOURNEE	214 €	214 €	565 €

Tableau salle les champs clos.

Il est proposé au conseil de fixer un tarif horaire pour les interventions des agents municipaux à l'issue des locations soit 25€ de l'heure. Après discussion, le Conseil considère que cela n'est pas assez élevé et propose de fixer le tarif horaire à 50 €.

Le conseil décide également de fixer le forfait nettoyage à 125 €.

Le conseil approuve à l'unanimité ces propositions de tarifs de location de salles pour 2025.

TARIFS DE LA SALLE SOCIOCULTURELLE 2025

Type d'utilisation	PARTICULIERS DE POMMERET		ASSOCIATIONS & ENTREPRISES POMMERETOISES location 1 jour	EXTERIEURS	
	Location 1 jour	Location 2 Jours		Location 1 jour	Location 2 jours
	2025	2025	2025	2025	2025
Petite salle (N°2) 106 m² - 96 places ou Cuisine	144 €	193 €	144 €	275 €	309 €
Petite Salle (N°2) + office	208 €	282 €		330 €	450 €
Petite salle (N°2) + cuisine (15 Jours avant la manifestation)	270 €	369 €	190 €	427 €	581 €
Grande Salle (N°1) 207 m² - 200 places sans repas	275 €	375 €		427 €	581 €
Grande salle (salle N°1)+ cuisine	464 €	639 €	221 €	720 €	992 €
Salle 1 et 2 sans cloison	339 €	464 €		525 €	721 €
Salle 1 et 2 + cuisine - 296 places* sans cloison	589 €	815 €	293 €	916 €	1 264 €
Réveillon Salle 2 + office	743 €			1 153 €	
Réveillon salle 1 + cuisine	902 €			1 401 €	
Réveillon salle 1 + 2 + cuisine	1 091 €			1 695 €	
Vin d'honneur salle 2 + cuisine	117 €				
Vin d'honneur salle 1 + cuisine	168 €				
Vin d'honneur salle 1 + 2 + cuisine	208 €				
Bal, Loto			244 €	735 €	
THEATRE			129 €	525 €	
Gradins			80 €	130 €	130 €
Cauton salle	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Vaisselle Tarif / personne	0,20 €	0,20 €	0,20 €	0,30 €	0,30 €
Tarif horaire agent si intervention			50,00 €		
Cloison	40,00 €	40,00 €		40,00 €	40,00 €
Manges debout	50,00 €	50,00 €		50,00 €	50,00 €

* si espace de danse devant la scène: 260 places

Forfait nettoyage : Comprenant le nettoyage des sols (carrelage et parquet) et les sanitaires. les tables et chaises doivent être rangées et nettoyées - Il est précisé que la salle devra être balayée, dépouvue de tout papier. La cuisine devra être entièrement propre, sol compris	125 €
---	--------------

Gratuité

1 gratuité dans l'année par association de POMMERET compris gradins
Fêtes et spectacles des écoles (entrées non payantes)
Manifestations sans but lucratif et AG Associations de POMMERET (limitées à 2/an)
Accueil obsèques

Location 3 jours consécutifs quel que soit le type d'utilisation:	Appliquer au tarif "2 jours" la différence entre le prix pour 1 jour et le prix pour 2 jours.
--	--

	Particulier de la commune	Extérieur
Location de l'espace "bar" + terrasse extérieure	92,00 €	97,00 €
Location le vendredi matin (Mariage)	122,00 €	131,00 €

Conseil municipal du 6/12/2024

5- Rapport triennal sur l'artificialisation des sols

Rapporteur : M. Le Maire

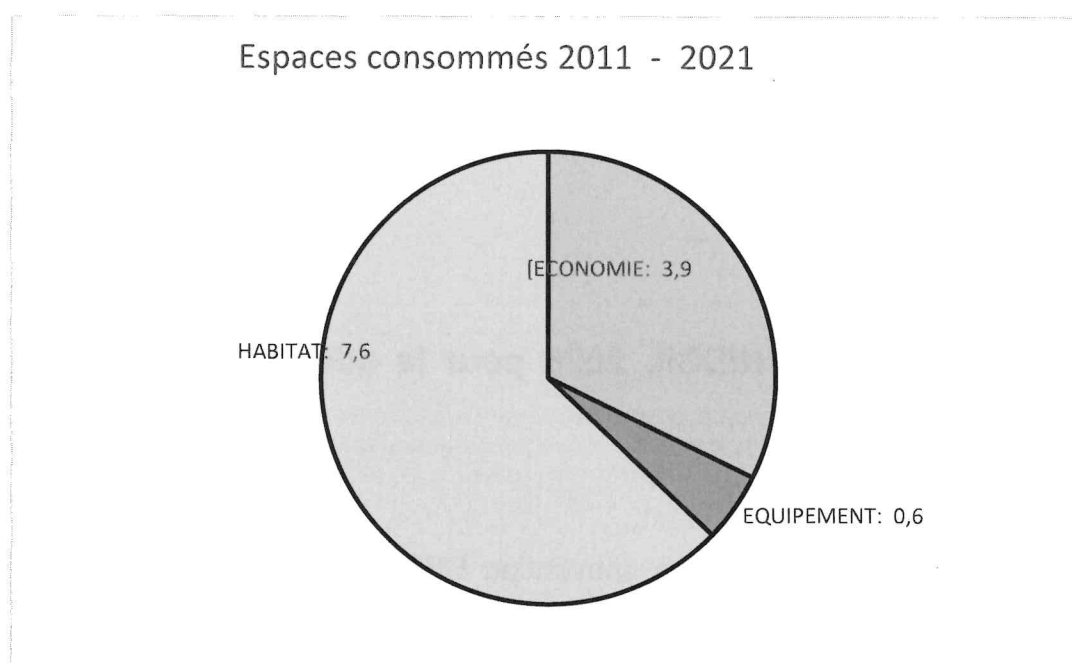
M. Le Maire soumet au conseil le rapport triennal d'artificialisation des sols de la commune conformément à l'article L02231-1 du Code Général des Collectivités territoriales issu de la loi du 22/08/2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience.

Le maire d'une commune qui dispose d'un PLU doit présenter au conseil municipal au moins une fois tous les trois ans un rapport relatif à l'artificialisation des sols sur son territoire au cours des années civiles antérieures.

Selon les données du Mode d'occupation des sols (MOS), la consommation passée toutes vocations confondues est de 13.12 ha pour la période de 2011 à 2021 soit 0.98% de la superficie du territoire communal. Ramené à une période annuelle, cela équivaut à une consommation d'espaces de 1.31 ha par an environ.

Une partie de ces parcelles ENAF consommées se concentrent au niveau du bourg (6,84 ha) et les autres parcelles se situent de manière éparse sur le reste du territoire. L'ensemble des parcelles ENAF consommées est constitué de terres agricoles.

Les espaces consommés sur la commune de Pommeret selon leur vocation



Sur les 13,12 ha consommés entre 2011 et 2021, la majorité était à vocation habitat (7,6 ha). 3,9 ha étaient destinés aux activités économiques et 0,6 ha pour des équipements.

Ainsi, toutes vocations confondues, la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers représente 13,12 ha entre 2011 et 2021 sur la commune de Pommeret. A travers l'objectif ZAN, la loi Climat et Résilience impose que la commune divise de moitié sa consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers entre 2021 et 2031, soit 6,56 ha. Il s'agira dans le cadre de ce PLU de s'inscrire dans cette trajectoire et de modérer la consommation d'espaces.

Sur la période 2021-2024, d'après les fichiers fonciers, la commune a consommé 1.07 ha pour l'économie et 0.38 pour l'habitat

Aucune renaturation n'a été observée sur l'ensemble de la période (2011-2022).

Après examen, le Conseil valide le rapport tel qu'il est présenté.

6- Personnel communal

Rapporteur : Mme Berechel, Adjointe au personnel

Mme Berechel propose au conseil de fixer les ratios d'avancement des agents pour 2025 selon les dispositions qui ont été introduites par la loi du 19 février 2007, d'application immédiate (article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée) concernant le déroulement de carrière des agents territoriaux. Dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. Ce taux, appelé « ratio promus-promouvables » est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire. Il peut varier entre 0 et 100%. Cette modalité concerne tous les grades d'avancement (pour toutes les filières), sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police.

Elle précise que le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion des Côtes d'Armor a émis un avis favorable en date du 28/11/2024.

Elle propose au Conseil d'appliquer un taux de 100 % pour tous les grades de la collectivité au titre de l'année 2025. Monsieur Le Maire pourra procéder aux nominations d'avancement de grade dans la limite des ratios maximum adoptés par l'assemblée délibérante.

Accord du conseil.

7- Demande de subvention DETR/DSIL 2025 pour la construction de l'espace intergénérationnel

Rapporteur : S. Guinard, Le maire

M. le Maire soumet au conseil la demande de subvention DETR/DSIL 2025 pour la construction de l'espace intergénérationnel.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Dépenses éligibles : 1 691 197.13 € HT les honoraires sont exclus

Coût du projet – Dépenses HT (en €)		Recettes (en €)		
Type de dépenses	montant	Nom du financeur	montant	Taux
TRAVAUX construction	1 691 197.13 €	DETR 2024	100 000	5.95%
Espaces extérieurs	112 151.41	AGIRC ARRCO	200 000	11.83%
ETUDE ET MAITRISE D'OEUVRE	252 507	DETR/DSIL 2025	200 000	11.83%
		FEDER	75 500	4.46%
		Département contrat de territoire	135 279	8%
		Loyers (5 ans)	73 287.45	4.33%
		Emprunt	800 000	47.30%
		Fonds propres	107 130.68	6.33%
TOTAL Dépenses :	2 055 855.54 €	TOTAL Recettes :	1 691 197.13 €	100%

Il est proposé de solliciter l'Etat au titre de la DETR/DSIL 2025 à hauteur de 11.83 %.

Le conseil sollicite l'Etat pour cette demande de subvention.

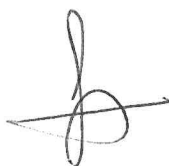
9- Questions diverses

- Vœux du personnel communal le 11 décembre 2024.
- Vœux du maire le vendredi 10 janvier 2025
- Réflexion à engager sur le plateau surélevé rue Victor Robert : ce point sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil.
- Nettoyage des sanitaires du cimetière : malgré l'intervention de l'agent municipal, la mairie déplore la dégradation des sanitaires, les usagers ne respectent pas les lieux.
- Elections du Conseil Municipal Junior : 6 nouveaux élus font leur entrée au sein du CMJ. La remise des écharpes aura lieu lors de la cérémonie des vœux.
- Rénovation du presbytère : Les clés ont été remises aux locataires.
- Contrat départemental du territoire : le département a validé la subvention accordée à la commune pour l'espace intergénérationnel. M. le maire précise qu'un RDV a eu lieu en mairie avec les représentants de l'AGIRC ARRCO pour présenter le projet ainsi qu'une visite des lieux du chantier.
- Aide à la vie partagée du département des Côtes d'Armor : un dossier dans le cadre de l'appel à projet a été déposé récemment.

- Téléthon 2024 : la municipalité remercie toutes les personnes qui ont participé à l'organisation de cette après-midi cabaret qui a été une réussite. la municipalité aurait espérer un peu plus de participants pour cette cause nationale.
- Aménagement de sécurité secteur de Carnonen : reste le marquage au sol.
- Travaux accueil de la mairie : Remerciement à Benoit Vilsalmon pour le suivi de ce chantier dont la réception est prévue le 13 décembre.

Clôture du conseil à 22h15.

La Secrétaire de Séance,
Typhaine LE FUSTEC

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'T' and 'L' intertwined.

Le Maire
Serge GUINARD

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'S' and 'G' intertwined.